

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES,
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020, 20h
Salle Beaudoin de l'Édifice Georges-Sévigny
660 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes
ORDRE du JOUR**

- 1. Ouverture de la séance, mot de bienvenue**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020
- 4. Dépôt des correspondances et autres communications (voir fiche ou courriel)**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Engagement de crédits
- 6. Administration**
 - 6.1. Dépôt du rapport financier 2019 et des faits saillants du Maire
 - 6.2. Suivi d'une rencontre publique – tenu le 29 août – Commentaires, observations, suggestions et orientations politiques des dossiers
 - 6.3. Demande du Transport Collectif des Chenaux – Entretien de l'abri d'autobus - facturable
 - 6.4. Présentation des esquisses des enseignes municipales – dépôt d'une soumission complémentaire (autres enseignes diverses, PARC, Centre communautaire)
 - 6.5. Monsieur Sylvain Fortin - Proposition pour l'acquisition d'un lot municipal – 3 995 534
 - 6.6. Mauvaises créances – Annulation de 2 factures
 - 6.7. Planification des rencontres pour le budget et du PTI 2021
- 7. Ressources humaines**

AUCUN SUJET
- 8. Voirie**
 - 8.1. Dépôt des soumissions pour les travaux des ponceaux de la route Thibault-Normandin + reprofilage des fossés (en partie) – Travaux à forfait (budgétaire)
 - 8.2. Octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis de la rue de l'Église – Pluritec – Préparation de l'appel d'offres pour publication et SEAO
 - 8.3. Planification de la TECQ - \$\$ pour la route Thibault-Normandin
- 9. Planification stratégique**
 - 9.1. Diagramme de Gantt – Suivi des projets en cours et planification à venir
 - 9.2. Québec en forme – Réaménagement de la cuisine – Plan + budget projeté – Partenariat des Chenaux\Récolte et Cadre de vie pour les saines habitudes de vie
 - 9.3. Dépôt d'un projet – Programme Proximité – Date de dépôt 23 septembre 2020
- 10. Urbanisme**
 - 10.1 Demande de dérogation – Yan Normandin – Hauteur d'une haie dans la marge avant

11. Loisirs

- 11.1. Réouverture des activités des loisirs municipaux – Programmation d’automne - GYM – Atelier de poterie – biblio – tissage – cartes – bingo – conférences – Journées de la Culture ... avec mesures sanitaires
- 11.2. Nouvelles heures d’ouverture de la bibliothèque – ajout un après-midi (sans mercredi matin) et ouverture sans prêt le jour pour consultation seulement ou table de travail accès haute vitesse – sur demande au bureau municipal (clé)
- 11.3. Enlever les frais du GYM et démocratisation des saines habitudes de vie – Par exemple : 50 \$ (frais pour une carte d’accès annuelle) – tarif unique – ** résidents Saint-Luc-de-Vincennes seulement

12. Varia – ** Ajout au varia en début d’assemblée –

- 12.1. Compte rendu du Maire sur l’Harmonisation des règlements des nuisances applicable par la SQ sur le territoire de la municipalité

13. Période de questions

- 13.1. Monsieur Lanthier – 3^e Rang – Installation d’un luminaire – aux frais du citoyen ?

14. Clôture de l’assemblée

MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020, 20h
Salle Beudoin de l'Édifice Georges-Sévigny
660 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes
PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 14 septembre 2020, à 20 h, dans la salle Beudoin du centre communautaire Georges-Sévigny. La séance est présidée par Monsieur Jean-Claude Milot, maire.

Sont présents :

| | |
|-----------|--|
| Monsieur | Jean-Claude Milot, maire |
| Mesdames | Françoise Asselin, conseillère Loriann Alain, conseillère |
| Messieurs | Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller |

Les membres présents forment le quorum.

Absences : Pierrette Thibeault, conseillère & Thérèse Thivierge, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-09-119

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020

Résolution 2020-09-120

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. CORRESPONDANCES (à consulter à votre courriel)

5. TRÉSORIE

5.1 Comptes

Résolution 2020-09-121

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois de septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **31 août 2020**, du chèque **#4383** au **# 4385** et du prélèvement **#1949** à **#1992** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **42 476.41 \$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets annexe B**) datée, pour les salaires versés du numéro **#504 787** au numéro **#504 810**; pour un montant total de **10 358.73 \$**.

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 Engagement de crédits

Résolution 2020-09-122

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

6.1 Dépôt du rapport financier et faits saillants du Maire

2020-09-123

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Dessurault CPA pour l'audit financier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de vérification comptable a été effectué par une firme comptable spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des conclusions du rapport qui reflète la situation financière actuelle, et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE le Maire présente les faits saillants du Maire sur la situation financière de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice 2019 préparé par la firme comptable externe Dessurault CPA, et s'en déclare satisfait.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2019

DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE 2019

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2 Suivi d'une rencontre publique – 29 août 2020

REPORTÉE

6.3 Demande du transport collectif des Chenaux- entretien abribus

Résolution 2020-09-124

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté à titre de partenaire à l'installation d'un abri d'autobus destiné à l'offre de transport collectif dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme du Transport collectif des Chenaux a demandé à la municipalité son soutien pour l'entretien de cette structure de type abri;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure de fournir de ce service complémentaire effectuant déjà les tâches au maintien et à l'entretien du domaine public et des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement de frais encourus pour ce travail d'entretien par le Transport collectif des Chenaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Loriann Alain que la municipalité accepte la prise en charge mensuelle pour l'entretien et le ménage des abribus du Transport Collectif des Chenaux moyennant facturation à l'organisme pour la charge

réelle et le temps consacré à cet entretien. Facturation au 3 mois au Transport Collectif des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.4 Présentation des esquisses des enseignes municipales

REPORTÉE – en cours de préparation

6.5 Proposition pour l'acquisition d'un lot municipal excédentaire
– M. Sylvain Fortin

M.FORTIN DOIT SOUMETTRE À LA MUNICIPALITÉ UNE OFFRE D'ACHAT EN BONNE ET DUE FORME POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL

6.6 Mauvaises créances – annulation de 2 factures du service incendie

Résolution 2020-09-125

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec la municipalité de Saint-Maurice pour assurer la sécurité sur son territoire, notamment les incendies, mais aussi les accidents routiers;

CONSIDÉRANT QUE 2 évènements sont survenus en 2017 et 2018 nécessitant la présence du service incendie ont été facturés à la municipalité et transmis aux personnes concernées;

CONSIDÉRANT LES factures 210 265, 08-11-2017 d'un montant de 1038.38 \$ & 210 296, 03-10-2018, d'un montant de 483,76\$ n'ont pas été payées à ce jour et représentent des mauvaises créances dans le système comptable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de recouvrement raisonnables n'ont pas permis le remboursement de ces sommes dues à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de désigner mauvaises créances ces 2 factures non remboursées;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal accepte d'annuler les factures 210 265 d'un montant de 1038.38\$ et 210 296 d'un montant de 483,76\$, si les mesures de recouvrement raisonnables ont été effectuées jusqu'à ce jour, et ont jusqu'à maintenant échoué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.7 Planification des rencontres pour le budget 2021 et le PTI 2021

7. RESSOURCES HUMAINES

AUCUN SUJET

8. VOIRIE

8.1 Dépôt des soumissions et octroi d'un contrat pour les travaux des ponceaux de la Route Thibault-Normandin et nettoyage des fossés

Résolution 2020-09-126

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au remplacement des ponceaux et au nettoyage des fossés de la Route Thibault-Normandin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une contribution financière sur 3 ans de la part du MTQ – Programme d'aide à la voirie locale - pour l'amélioration de cette route intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont la suite des engagements de la municipalité et des travaux préliminaires réalisés en 2019, dont la pulvérisation de la chaussée et du déboisement des emprises;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de poursuivre les démarches pour le maintien des actifs du réseau routier local;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert d'accepter la meilleure proposition pour la municipalité afin de procéder à la réalisation des travaux de remplacement des ponceaux et du nettoyage des fossés de la Route Thibault-Normandin, selon les modalités du programme d'aide à la voirie locale 2020-2022.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.2 Octroi du contrat pour la réalisation des plans et devis de la rue de l'Église – Pluritec – Préparation de l'appel d'offres pour publication SEAO

REPORTÉE

8.3 Planification de la TECQ – Route Thibault-Normandin

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

9.1 Diagramme de Gantt – Suivi de projets et planification

9.2 Québec en forme (100 Degré) – Réaménagement de la cuisine – Partenariat Deschenaux\Récolte

9.3 Dépôt d'un projet – Programme Proximité -

Résolution 2020-09-127

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes est considérée comme un désert alimentaire sans source d’approvisionnement alimentaire local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut mettre en valeur les produits locaux et régionaux aux bénéfices de ses citoyens et afin d’assurer une plus grande autonomie alimentaire locale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité constate des fuites commerciales importantes vers les centres urbains pour un approvisionnement de produits essentielles, particulièrement en alimentation;

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire actuelle a soulevé une réelle problématique concernant les sources d’approvisionnement alimentaire et la distribution de produits locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu de prioriser l’achat local pour la création d’emplois, la reprise économique et la lutte aux changements climatiques en diminuant substantiellement les déplacements pour des achats essentiels;

CONSIDÉRANT UN programme du MAPAQ pour la réalisation de planification, diagnostic et étude pour des activités à portée collective dans le domaine bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ est un partenaire majeur dans le domaine agricole et alimentaire du Québec et favorise le développement d’initiative novatrice sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris des démarches pour la mise en valeur d’une propriété excédentaire à des fins de mise en valeur agricole, en collaboration de différents partenaires, dont Agriculture Canada, les incroyables comestibles, la popote roulante locale;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate le directeur général pour le dépôt d’un projet dans le cadre du programme « Proximité » auprès du Ministère de l’Agriculture, des pêcheries et l’Alimentation pour la réalisation d’un plan d’affaires et d’une étude de rentabilité pour la mise en place d’un commerce de proximité en alimentation locale.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

10. URBANISME

10.1. Demande de dérogation mineure – Hauteur d’une haie dans la marge avant

REPORTÉE

11. LOISIRS

11.1 Réouverture des activités des loisirs municipaux

11.2 Nouvelle heure d'ouverture de la bibliothèque

11.3 Modification réglementaire des tarifs en vigueur pour inscription au GYM

AVIS DE MOTION

Résolution 2020-09-128

IL EST, par la présente, donné avis de motion, par Loriann Alain conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-437 modifiant le règlement 2019-431 sur l'utilisation de la salle d'exercice afin de modifier et de déterminer les tarifs annuels prescrits par résolution du conseil et déterminer diverses modalités de gestion de centre d'entraînement, notamment les inscriptions et les présences.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. VARIA – ** Ajout au varia en début d'assemblée –

12.1 Compte rendu du Maire sur l'Harmonisation des règlements des nuisances applicable par la SQ sur le territoire de la municipalité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

13.1 Monsieur Martin Lanthier – permission pour l'installation d'un lampadaire de rue aux frais du propriétaire

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-09-129

SUR LA PROPOSITION de Françoise Asselin et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 21H01.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire